

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision allégée du PLU.

- Arrête le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, composé d'une note de présentation, d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un examen au cas par cas.

- Précise que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis : aux personnes publiques Associées (PPA), à M. le Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à M. le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité et à leur demande, aux communes limitrophes.

- Précise que le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

- Précise que l'ensemble du projet de révision allégée arrêté, accompagné du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, sera ensuite soumis à l'enquête publique par Le Maire.

La présente délibération sera transmise au Préfet de la Loire au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, mise à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie, un avis d'information sur le site internet de la commune.

CLASSEMENT VOIES COMMUNALES

Demande le classement de chemins dans les voies communales, celui-ci ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2020

Approuve le programme de voirie 2020 portant sur l'entretien de voies communales et des fossés et sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Loire.

PROJET AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ADAPTES A LA PERTE D'AUTONOMIE

APPEL A PARTENARIAT POUR FINANCEMENT PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL

Accepte que la Commune porte le projet de création d'un habitat regroupé pour adultes en situation de handicap sur le site de l'ancienne école publique. Un projet, durable et solidaire, de sept logements autonomes avec espaces communs lancé par l'association Le Colombier-La Blégnière, service d'accompagnement à la vie sociale, "une expérience à mi-chemin entre logement individuel et foyer". Ils sont toujours à la recherche de financement, le coût estimé est de 1.4millions d'euros.

Autorise le maire à répondre à l'appel à partenariat pour obtenir un financement par le Conseil Départemental pour "la réhabilitation de bâtiments communaux désaffectés destinés aux personnes à mobilité réduite". Ensuite une consultation obligatoire sera lancée pour déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet à l'association.

GROUPEMENT D'ACHAT POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Autorise le maire à demander plus d'informations sur le Groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et de vélos à hydrogène lancé par le SIEL. En effet, les élus se sont questionnés sur l'adhésion : cette dernière entraîne-t-elle une obligation de commande? Après réponse du SIEL, le conseil prendra sa décision, adhésion immédiate ou différée.